

# Extraction de granulats\* marins

## Sables siliceux et sables coquilliers

### Deux débouchés : agriculture et BTP

Les granulats marins, difficilement remplaçables, sont utilisés en agriculture pour l'amendement des sols trop acides, en Bretagne notamment ou pour la culture de la mâche nantaise. Ils permettent aussi, par leur qualité, la confection de bétons spéciaux utilisés pour des applications particulières dans le bâtiment et les travaux publics.

### Une concentration en vallée de la Loire

L'activité peut être répartie en deux activités :

- L'extraction de sables siliceux destinés au BTP,
- L'extraction de sables coquilliers avec une finalité essentiellement agricole.

L'extraction de sables siliceux se concentre surtout dans la paléo-vallée de la Loire, au large des départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

Dans les Pays de la Loire, l'extraction du sable siliceux est autorisée sur les sites

Cairnstrath A et Cairnstrath SN2 pour 2,3 millions de m<sup>3</sup>. Ces deux sites représentent le volume le plus important de sables siliceux extrait des concessions de la région.

Le site du Payré avec un volume autorisé de 350 000 m<sup>3</sup>/an apporte une contribution complémentaire.

Il n'existe pas de sites d'extraction de granulats siliceux au large de la Bretagne. Deux sites permettent l'extraction de granulats coquilliers pour des volumes assez limités, destinés à l'agriculture bretonne : les Duons au large du Finistère (50 000 m<sup>3</sup>/an autorisés) et la Horaine au large des Côtes-d'Armor (125 000 m<sup>3</sup>/an).

Les volumes autorisés constituent un maximum qui n'est, dans les faits, jamais atteint. L'activité d'extraction s'adapte en permanence à la demande du marché, en raison notamment du peu d'intérêt économique représenté par le stockage des granulats.

## Le DOGGM, un volet du document stratégique de façade\*

### Un document d'orientation élaboré sous le pilotage de la DIRM NAMO

Le document d'orientation pour la gestion durable des granulats marins (DOGGM)\* constitue le volet « granulats marins » du document stratégique de façade\* (DSF, cf page 6). La planification à l'échelle de la façade maritime ainsi opérée vise à pérenniser à la fois l'activité d'extraction et les autres activités maritimes, tout en préservant les intérêts économiques et l'attrait touristique des régions.

Après établissement d'un état des lieux complet de l'activité en façade Nord Atlantique - Manche Ouest, l'État et les professionnels du secteur se sont livrés à un exercice de prospective, afin d'évaluer les besoins en granulats pour les douze années à venir. Une clause de mise à jour de l'évaluation des besoins est prévue à l'échéance des six premières années.

La mise en application du DOGGM est de nature à apaiser les conflits potentiels générés par une activité extractive à laquelle bien des acteurs ont reproché par le passé son manque de planification et de vision d'avenir.

Des actions concrètes visant à gérer durablement l'approvisionnement en granulats marins complètent le document dans le cadre du plan d'action du DSF.

